



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'AMPUS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA et rappelle les principaux objectifs qui sont de:

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire rappelle que la présence grandissante des loups représente une véritable menace pour l'élevage et le pastoralisme.

Monsieur le Maire précise que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 euros pour l'année 2020.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette adhésion et conformément aux statuts de procéder à la désignation des représentants de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA,

PRECISE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle de cette adhésion sont inscrits au budget communal,

DESIGNE en tant que représentants de la commune Monsieur Fabien MICHEL comme délégué titulaire et Monsieur Hugues MARTIN comme délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

